

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Délibération N° 2024-28

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 11 Procurations : 2 Absents : 8 Votants : 13

Présents : Mireille ARNOULT, Johanna ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Karine BOUILLOUD (procuration à Mme Chantal RESTES), Etienne BREMAND (procuration à Mr Bruno PASTUREL).

Absents ou excusés : Marie-Claude BLAD, Frédéric DOLE, Pascale FLAGEL, Jean-Marie FREU, Sylvie LEONELLI, Julie SORLI

Secrétaire de séance : Mathieu JEAN

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Rectification BP 2024 section dépense de fonctionnement Dotations aux amortissements :
Erreur de chapitre**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 28 mars 2024 a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2024 par délibération n°2024-16, suivis des décisions modificatives n°1 et n°2 par délibération n°2024-19 et n°2024-20 lors du Conseil Municipal du 23 mai 2024, donnant lieu au budget primitif 2024 suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 686 900.65 €	1 959 203.99 €
Résultat comptable		272 303.34 €
CAF Brute		75 910.00 €
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 237 209,26 €	5 237 209.26 €
Résultat comptable		0 €

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bruno Pasturel.

Une anomalie comptable est apparue à la suite d'une demande de compte de gestion provisoire par le Trésor Public.

En effet les chapitres d'ordre ne sont pas équilibrés entre le chapitre 040 Recettes de 9000€ et rien au chapitre 042 Dépenses.

La dépense de 9000€ a bien été prise en compte dans le Budget Primitif mais au compte 681 chapitre 68 ce qui crée un déséquilibre.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

La rectification consiste à affecter les 9000€ de dépenses au compte 681 chapitre 042.

Cette rectification n'altère pas les montants du Budget Primitif 2024 ci-dessus, elle consiste à corriger une erreur de chapitre.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la rectification du Budget Primitif 2024

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Mathieu JEAN



Le présent document a été :

Publié le :

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.